



**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES**

**COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**

**Trente-neuvième session, Siège de la FAO**

**Rome (Italie), 27 juin-1<sup>er</sup> juillet 2016**

**RÉVOCATION DE TEXTES DU CODEX <sup>1</sup>**

Une liste des normes Codex et textes apparentés en vigueur dont la révocation est recommandée figure ci-dessous. La Commission est invitée à confirmer leur révocation, en application des recommandations des Comités du Codex.

<b>Organe du Codex</b>	<b>Normes et textes apparentés</b>	<b>Référence</b>
CCFH	<i>Code d'usages en matière d'hygiène pour les épices et les herbes aromatiques séchées</i> (CAC/RCP 42-1995)	REP16/FH, par. 40a.
CCFA	Spécifications proposées pour retrait (Spécifications pour le silicate d'aluminium (SIN 559), l'aluminosilicate de calcium (SIN 556) et les esters glycériques de gomme-résine (SIN 445 i))	REP 16/FA par. 30 ii), Annexe III Partie B
	Dispositions relatives aux additifs alimentaires incluses dans les normes de produits ou dans la NGAA (absence de spécifications ou de soutien en faveur d'une évaluation par le JECFA)	par. 32, 121 ii), 123 ii), 126 i), Annexes VI et VIII.

<sup>1</sup> Pour les réunions du Codex tenues après mars 2016, les propositions de révocation de normes et textes apparentés du Codex en vigueur seront publiées comme Additif 1 au présent document.